

Association Stop au porno
38, rue Remilly
78000 VERSAILLES

Paris, le 12 octobre 2020

Lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Réponse à votre courrier du 30 septembre 2020 relatif à la Chronique Sexe de Catherine Blanc sur Europe 1

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier daté du 30 septembre 2020 relatif aux propos tenus par la psychologue Catherine Blanc sur l'antenne d'Europe 1, dans sa chronique du 29 septembre 2020, alors qu'une mère de famille la questionnait sur ses soupçons et son inquiétude de voir son fils regarder du contenu pornographique sur internet.

Vous évoquez dans votre courrier les articles 227-22 et 227-24 du code pénal, sur les délits de corruption de mineurs et de diffusion de messages pornographiques auprès des mineurs, ainsi que la non-assistance à personne en danger.

Nous ne pouvons bien évidemment que contester ces allégations. A maintes reprises, Catherine Blanc a rappelé les méfaits des contenus pornographiques sur les mineurs. Elle a ainsi affirmé que la pornographie « contredit » des choses qui ne correspondent pas au réel », que « le porno est un mauvais modèle qui devient polluant » ou encore que le danger est « la réduction relationnelle à l'utilisation du corps de l'autre ».

La phrase que vous avez retenue et sortie de son contexte (« plutôt que de lui interdire, je crois qu'il faut faire preuve de pédagogie puisque ce jeune homme y sera confronté tôt ou tard »), avait pour but de permettre aux adultes d'établir le dialogue avec leurs enfants pour leur expliquer en quoi ces contenus étaient nuisibles pour eux, et bien évidemment pas de les laisser faire, ou pire, de les inciter à en regarder.

Cependant, étant à l'écoute de nos auditeurs, et sensibles à ce sujet, nous avons décidé de compléter la version écrite reproduite sur le site, qui ne reprénaît que partiellement les propos de Catherine Blanc, afin de mieux refléter sa pensée.

Nous espérons que cette réponse vous apportera entière satisfaction, et vous remercions par ailleurs de bien vouloir communiquer cette information à vos membres, à qui nous ne pourrions malheureusement pas tous répondre.

Bien cordialement,



Direction juridique